

Marché des matériaux de construction : vers une sixième année de baisse

■ L'année 2017 devrait se solder par un nouveau recul de l'activité pour une majorité de filières dans la lignée de la chute observée depuis 2012 ■ Les tentatives des opérateurs pour trouver de nouveaux débouchés tardent à donner leurs fruits ■ Dans le cadre des contrats de performance, une dizaine de projets d'investissements ont été déposés en mars dernier auprès du ministère de l'industrie.

Le marché des matériaux de construction a frêmi en octobre dernier. Les industriels de plusieurs filières disent avoir enregistré des ventes record sur le mois, qui surpasseraient même le niveau d'activité réalisé au plus haut de l'euphorie du secteur immobilier en 2007 et 2008. Pour autant, ce sursaut, attribué essentiellement à l'accélération de quelques grands chantiers publics cette fin d'année, est loin de concerner toute l'industrie, qui reste dans l'ensemble plongée dans sa torpeur de ces dernières années. Preuve en est que le ciment, qui donne le ton pour tous les autres produits, n'affiche qu'une progression peu significative de 0,29% sur le mois d'octobre. Depuis le début de l'année, la consommation de ce matériau a chuté de 3,7%, à 11,4 millions de tonnes. La consommation devrait encore s'éroder un peu plus sur les ultimes mois de l'année, pour creuser la chute du marché à 4% pour tout l'exercice 2017, selon les pronostics des professionnels. Ce serait là quasiment la sixième année de baisse de la demande, si l'on excepte 2015 où le marché a légèrement augmenté de 1,4%. Depuis 2012, la consommation de ciment aura fondu de plus de 15%, passant de 16 à 13,5 millions de tonnes. Avec une capacité de production de 21 millions de tonnes, l'excédent est de plus du tiers.

Exporter est moins facile qu'on le pense

Les cimentiers sont loin d'être une exception. Le secteur du béton préfabriqué, hormis les hausses ponctuelles d'activité, est aussi en surcapacité structurelle de 50% par exemple quand l'outil de production des briquetiers dépasse au moins de



15% la capacité d'absorption du marché. Les industriels ont bien essayé ces dernières années d'explorer différentes pistes pour se trouver de nouveaux débouchés et l'effort se poursuit.

Des industriels sont ainsi montés au créneau pour reprendre des parts de marché aux produits d'importation. C'est notamment le cas des fabricants de carreaux en céramique qui avaient déposé, il y a quelques mois, une requête anti-dumping avant de se raviser, juste avant que la question ne soit tranchée par le département du commerce extérieur. Pourtant, le problème reste entier, sachant que pour écouler leurs 100 millions de m² de carreaux produits annuellement, ils doivent jouer des coudes avec des importations de 30 millions de m², alors que le marché n'absorbe que 75 millions de m².

Il s'agit aussi de s'ouvrir des débouchés à l'export avec

DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE, LA CONSOMMATION DU CIMENT A CHUTÉ DE 3,7%, À 11,4 MILLIONS DE TONNES. LA CONSOMMATION DEVRAIT ENCORE S'ÉRODER UN PEU PLUS SUR LES ULTIMES MOIS DE L'ANNÉE, POUR CREUSER LA CHUTE DU MARCHÉ À 4% POUR TOUT L'EXERCICE 2017

l'Afrique en première ligne. L'on pourrait penser que le flux d'affaires des industriels vers le continent se renforce naturellement dans le sillage de gros marchés décrochés par les entreprises de BTP sur le continent. Mais la par-

tie est loin d'être gagnée. Un industriel explique : « L'on ne peut pas se contenter d'exporter des produits depuis le Maroc car le caractère pondéreux de la majorité des matériaux de construction alourdit les frais de transport et compromet la rentabilité de l'opération. L'option qui s'impose est donc d'établir des unités de fabrication sur place, ce qui représente un choix lourd, demandant une longue maturation ». S'ils proposent des produits plus facilement transportables vers les marchés étrangers, les opérateurs poussent de plus en plus loin la prospection pour cibler les marchés européens et américains.

Consolidation des normes

La consolidation des normes est une autre voie de salut pour le secteur selon les professionnels. Et ce volet justement compte comme une grande promesse du contrat de performance signé en mars 2016 par l'Exécutif et

cinq filières que sont le béton préfabriqué, la céramique, le marbre, l'acier et le ciment. Sauf que cette convention qui intègre d'autres mesures d'appui déterminées selon les besoins spécifiques de chaque filière (accès à 210 ha de foncier locatif à prix attractif, mise en place de plans de formation...) tarde encore à produire des effets sur le terrain.

Pour ainsi dire, il n'y a que les industriels du béton préfabriqué qui ont entamé à ce jour les démarches pour profiter des facilitations du contrat de performance. Une dizaine de projets d'investissements a ainsi été déposée en mars dernier auprès du ministère de l'industrie. Et encore, seuls les grands industriels de la filière se montrent pour l'heure intéressés, alors que l'idée est d'impliquer aussi les petits et moyens opérateurs ■

RÉDA HARMAK